



Mairie - 10 Place de l'Eglise  
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48  
✉ mairie@beaulieu-sur-loire.fr  
www.beaulieu-sur-loire.fr

## Commune de Beaulieu-sur-Loire Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le DOUZE AVRIL à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, BONNEFONT Francis, LAURENT Martine, LEYOUR Martial, BRETON Nelly, DELSARTE Séverine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : BERTRAND Isabelle, COZETTE Laëtitia, LEMAIRE Christiane, MARTINET Nicolas, CHAILLOUX Marie-Laure.

Absents : BITON Kevin, GAUCHER Claude, BROUSSIN Patricia

Mme Séverine DELSARTE a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation	
7 avril 2023	
Date d'affichage	
7 avril 2023	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	11
Votants	16

### Objet : BUDGET COMMUNE – Affectation des résultats 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky

- Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,
- Constatant que le Compte Administratif présente les résultats 2022

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Considérant que les résultats de la Caisse des écoles, dissoute au 1er janvier 2020 doivent être repris et affectés dans les résultats du budget principal, trois années après la dissolution et conformément à la réglementation de la M14.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat cumulé de fonctionnement	
Budget principal	2 270 683,16 €
Caisse des écoles	19 491,46 €
Total à reporter en 2023	2 290 174,62 €

Résultat cumulé en investissement	
Budget principal	- 49 161,33 €
Caisse des écoles	- 360,00 €
Total à reporter en 2023	- 49 521,33 €

<b>Résultat cumulé des budgets</b>	<b>2 240 653,29 €</b>
------------------------------------	-----------------------

Affectation du résultat		
D001	Déficit d'investissement reporté	49 521,33 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	49 521,33 €
R001	Excédents d'investissement reporté	- €
R002	Excédent de fonctionnement reporté	2 240 653,29 €
D002	Déficit de fonctionnement reporté	- €

La secrétaire de séance,

Séverine Delbarte



Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



Jacky HECQUET

